

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE  
SEANCE DU 12 MARS 2007

L'an deux mille sept, le douze mars,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, président du conseil d'administration.

Nombre de conseillers  
- en exercice : 5  
- présents : 5  
- votants : 5

Date de convocation du conseil d'administration : 6 mars 2007.

Présents :

Messieurs André SÉNÉCHEAU Président, Robert GEAY 1<sup>er</sup> vice-président, Jean-Marie PARATTE 2<sup>ème</sup> vice-président, Dominique REANT 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Michel BURLLOT, membre du bureau du conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, Directeur Départemental  
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, Directeur Départemental Adjoint  
Patrick SANCHEZ, Directeur Administratif et Financier

N° B-2007-1-M

**LE BUREAU**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, le rapport de M. le Président,

**AUTORISE**

- La cession au SDIS à titre gratuit par l'amicale des sapeurs pompiers de Poitiers, des téléviseurs dont les références sont les suivantes :

1. Téléviseur marque Toshiba ref 28126F, installé au CSP St Eloi
2. Téléviseur marque Thomson ref 25DG170G installé au CSP Pont Achard

- Le paiement de la redevance télévision des dits postes relative à l'année 2006.

Le Président du conseil d'administration,



M. André SÉNÉCHEAU



**OBJET**

**Amicale des  
sapeurs  
pompiers de  
Poitiers**

**Cession d'actif  
à titre gracieux**